



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

Séance du 7 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	18

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Madame LOUIS-PHILIPPE, Monsieur BLAIZOT, Madame LEBAILLY, Monsieur FORGAR, Madame VILLARD, Monsieur HAMEL, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés : Madame JOURDAN a donné pouvoir à Madame LEBAILLY, Madame VANHEMS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur OLLIVIER

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

**26-046 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

**Vu** les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

**Vu** la délibération n° 26-042 en date du 21 mars 2026 désignant les membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant que le contrôle de légalité a demandé à la commune de procéder à un nouveau vote du fait de la non-conformité de la CAO quant au nombre de membres,

**Vu** la décision de l'organe délibérante de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que cette commission pour les communes de moins de 3 500 habitants, est composée par le maire ou son représentant, président, et par 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Sont candidats comme membres titulaires :  
- TREFOUX Guillaume,  
- LOUIS-PHILIPPE Juliette,  
- FLEURY Christian

Sont candidats comme membres suppléants :  
- HAMEL Eric,  
- DECARSIN Ludovic,  
- CAVIER Caroline

Le conseil municipal :

- **ABROGE** la délibération n° 26-046 du 21 mars 2026, non conforme à la réglementation quant au nombre de ses membres ;
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les membres titulaires et les membres suppléants de la commission d'Appel d'Offres listés ci-dessus.

Vote : POUR : 18

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

